

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 mars 1993 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY (à partir de 21 h 20), VUILLEMIN, FUSTER, MATHIEU, BARETJE (jusqu'à 20 h 20), RÉGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD (à partir de 19 h 35), LIEVREMONT, DAHOUI, GALLAT, GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, RAGOT, HINTZY, TOURRAIN, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, MM. MAILLARD, GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de 19 h 10), MM. SALOMON, TABOURNOT (jusqu'à 20 h), CHOMETTE, BAS, VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : MM. ANTONY (jusqu'à 21 h 20), BARETJE (à partir de 20 h 20), JEANNIARD (jusqu'à 19 h 35), Mme DUVERGET (jusqu'à 19 h 10), M. TABOURNOT (à partir de 20 h).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. ANTONY (jusqu'à 21 h 20), BARETJE (à partir de 20 h 20), TABOURNOT (à partir de 20 h).

Mandataires : MM. HIRSCH (jusqu'à 21 h 20), MAGNIN (à partir de 20 h 20), Mme CAMPBELL (à partir de 20 h).

* * * *
* *

0/1 - Question orale de Mmes VIEILLE-MARCHISET, BULTOT, CAMPBELL, CUENIN, DUFAY, DUVERGET, FOLSCHWEILLER, GUINCHARD-KUNSTLER, MADER, TETU et ZILLI pour attribution de noms de femmes aux rues et établissements publics

M. le Député-Maire a proposé que cette question orale soit posée en début de séance.

Mmes TETU, FOLSCHWEILLER et CAMPBELL sont donc intervenues successivement afin de demander, en ce jour symbolique pour les femmes, que celles qui par leurs actions, ont marqué la vie de notre Pays, de notre Région ou de notre Ville puissent être honorées en donnant leurs noms à des rues ou à des bâtiments publics de notre Ville.

Il a ainsi été proposé, ce qui fut accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

1) de donner le nom de Soeur Marcelle BAVEREZ à une rue ou bâtiment public de Besançon,

2) l'engagement du Conseil Municipal de donner le plus souvent possible le nom d'une femme à une rue.

Née le 8 mars 1899 à Besançon, Marcelle BAVEREZ, religieuse hospitalière à l'Hôpital de Besançon, fut une résistante active. Responsable d'un service de renseignements, elle a permis l'évasion de prisonniers de guerre, de condamnés à mort de l'Hôpital ; elle a permis à de nombreux résistants d'échapper à la Gestapo, a mis en place un réseau de faux-papiers. Elle est morte en déportation en 1944 à Ravensbrück.

1 - Budget Primitif de la Ville pour 1993

M. le Député-Maire et Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, ont présenté une analyse du budget primitif de 1993.

Ce budget est un budget à la mesure du temps présent, à faible croissance. Il augmente (budget principal et budgets annexes) de 3,76 % et passe ainsi de 1 086 MF à 1 127 MF.

Cette augmentation, nettement plus faible que celles des années précédentes (+ 4,59 % en 1992 et + 5,49 % en 1991) résulte d'une part de la volonté de maîtriser l'évolution des dépenses, et d'autre part elle suit la diminution régulière de l'inflation, diminution qui influe sur le niveau de nos ressources.

Les évolutions de la dette, des investissements, des dépenses de personnel et de fonctionnement courant permettent de dégager les orientations générales du budget principal :

1) L'annuité de la dette

Elle progresse de 10,4 % passant de 134 MF à 148 MF. Cette évolution plus forte qu'en 1992 est la conséquence du recours plus important à l'emprunt en 1992 d'une part et du coût de l'argent d'autre part.

2) Les investissements

Les dépenses d'investissement s'élevant à 136,3 MF (contre 130,2 MF en 1992) auxquels il convient d'ajouter 14 MF de dépenses d'équipement financées sur le budget supplémentaire de 1993. Ce sont ainsi près de 15 % des dépenses totales du Budget Principal qui seront consacrées à l'équipement contre 14 % en 1991 et 14,9 % en 1992. Cette augmentation, même modérée, témoigne de la volonté de la Municipalité de les maintenir à un niveau de réalisation correspondant aux attentes de nos concitoyens et des entreprises de BTP.

Compte tenu du blocage du montant de l'emprunt globalisé à son niveau de 1992 (98 MF), le taux d'autofinancement est en progression (33,8 % contre 31,6 % en 1992).

3) Les dépenses de personnel

Elle s'élèveront (salaires et charges) à 404,5 MF en 1993 contre 385,7 MF en 1992, soit une augmentation de 4,87 %.

La progression du crédit de personnel permanent est de 5,34 % contre 3,5 % en 1992. Cette majoration relativement importante s'explique par l'augmentation progressive des rémunérations due à des revalorisations aux conséquences importantes (augmentation des salaires de la fonction publique, l'application du protocole DURAFOUR, création de nouveaux cadres d'emplois avec mise en place de nouveaux régimes indemnitaires).

Une réduction des effectifs sera poursuivie. Elle s'opérera par le remplacement d'un agent pour deux départs.

4) Les autres dépenses de fonctionnement (fournitures, locations, prestations à l'entreprise, subventions et participations)

Elles progressent globalement de 2,6 % passant de 317 MF à 325 MF. Elles ne représentent plus que 40,5 % des dépenses de fonctionnement.

Le tassement de cette catégorie de dépenses provient essentiellement de la réduction des dépenses courantes des services qui ont été diminuées de 10 % par rapport à leur montant de 1992.

Après le coût d'arrêt imposé à cette catégorie de dépenses en 1992 et une gestion plus rigoureuse de la masse salariale, la volonté de réduire les dépenses de fonctionnement se trouve ainsi nettement affirmée.

Les crédits de subventions et participations progressent de 3,98 %. Les subventions versées par la Ville sont maintenues à leur niveau de 1992 à l'exception de celles dont l'indexation est prévue.

En ce qui concerne les recettes, on peut noter les observations suivantes :

- la DGF, principale dotation de l'Etat, progresse d'environ 2 % soit le montant de l'inflation. Cette augmentation ne permet pas de dégager des ressources financières supplémentaires.

- la DSU par contre, prévue à hauteur de 5 MF, constitue un apport intéressant.

- les recettes fiscales : elles sont estimées en 1993 à 364,6 MF soit une augmentation de 5,37 % par rapport à 1992.

Cette progression est due à une évolution positive des bases d'impositions locales qui apporte 11,6 MF de ressources supplémentaires. Le complément, soit 7 MF provient de la pression fiscale limitée à 2 %, soit le montant de l'inflation.

- **l'emprunt globalisé** est maintenu à son montant de 1992, soit 98 MF.

L'équilibre global du budget est assuré par une reprise anticipée de 10 MF sur le solde du compte administratif de 1992 qui s'élève à 35,4 MF. Compte tenu de cette reprise et du financement à hauteur de 14 MF des dépenses d'équipement au BS, le montant des fonds disponibles s'élève à 11,4 MF (contre 10,6 MF l'an dernier).

Les budgets annexes

Ils diminuent globalement de 3,46 %. Cette diminution est principalement due à la réduction importante du budget de l'Assainissement (- 11 %), les travaux de la station d'épuration de Port Douvot étant en voie d'achèvement.

Ces budgets annexes concourent, par leurs contributions aux charges du budget principal, à l'équilibre global du budget de la Ville.

Un large débat a été ouvert auquel ont pris part Mesdames et Messieurs VIEILLE-MARCHISET, TOURRAIN, BULTOT, MAILLARD, JACQUEMIN, ALAUZET, FOLSCHWEILLER, GUINCHARD-KUNSTLER, NACHIN, PIERLOT, BAS, PONÇOT, CAMPBELL, FOUSSERET, VUILLEMIN, TISSOT, VIALATTE, JEANNEROT, CHOMETTE, PINARD, GRAPPIN, DUVERGET, LIME, SALOMON, RAGOT et GALLAT. M. le Député-Maire a conclu et fait procéder au vote du budget dont les balances s'établissent comme suit :

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	15 632 000 (1)	3 343 000 (1)	23 165 700 (2)	12 035 000 (2)	42 131	0	1 379 783	20 500
Fonctionnement	36 204 000	48 493 000	25 366 300	36 497 000	1 590 900	1 633 031	2 892 010	4 251 293
Amortissement technique des immobilisations	(Investissement) (Fonctionnement) 4 728 581	4 728 581	8 677 700	8 677 700	42 131	42 131	750 415	750 415
Totaux mouvements réels	56 564 581	56 564 581	57 209 700	57 209 700	1 675 162	1 675 162	5 022 208	5 022 208
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	(Investissement) (Fonctionnement) 7 560 419	7 560 419	2 453 000	2 453 000	0	0	608 868	608 868
Totaux mouvements budgétaires	64 125 000	64 125 000	59 662 700	59 662 700	1 675 162	1 675 162	5 631 076	5 631 076

(1) y compris 2 MF emprunt globalisé

(2) y compris 8,250 MF d'emprunts : 6,893 MF emprunt globalisé et 1,357 MF emprunts Agence Financière de l'Eau.

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS (Opérations réelles)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1992	1993	1992	1993	1992	1993	1992	1993
Budget Principal	192 498 941	203 459 569	768 987 691	803 224 108	128 749 480	132 242 200	832 737 152	874 441 477
Eaux	16 666 000	15 632 000	37 293 447	40 932 581	10 827 447	8 071 581	43 132 000	48 493 000
Assainissement	34 776 700	23 165 700	29 498 000	34 044 000	32 132 700	20 712 700	32 142 000	36 497 000
SSADPA	36 920	42 131	1 558 127	1 633 031	36 920	42 131	1 558 127	1 633 031
Forêts	1 436 700	1 379 783	3 525 592	3 642 425	717 442	770 915	4 244 850	4 251 293
Totaux	245 415 261	243 679 183	840 862 857	883 476 145	172 463 989	161 839 527	913 814 129	965 315 801

RÉCAPITULATION 1993 (Opérations réelles)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	203 459 569	15 632 000	23 165 700	42 131	1 379 783
Fonctionnement	803 224 108	40 932 581	34 044 000	1 633 031	3 642 425
Totaux	1 006 683 677	56 564 581	57 209 700	1 675 162	5 022 208

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	132 242 200	8 071 581	20 712 700	42 131	770 915
Fonctionnement	874 441 477	48 493 000	36 497 000	1 633 031	4 251 293
Totaux	1 006 683 677	56 564 581	57 209 700	1 675 162	5 022 208

Evolution générale du Budget Principal	45 197 045 F	soit + 4,70 %
Evolution générale du Budget Eaux	2 605 134 F	soit + 4,83 %
Evolution générale du Budget Assainissement	- 7 065 000 F	soit + 10,99 %
Evolution générale du Budget SSADPA	80 115 F	soit + 5,02 %
Evolution générale du Budget Forêts	59 916 F	soit + 1,21 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (Opérations réelles)

	1992		1993	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	245 415 261	172 463 989	243 679 183	161 839 527
Fonctionnement	840 862 857	913 814 129	883 476 145	965 315 801
Totaux	1 086 278 118	1 086 278 118	1 127 155 328	1 127 155 328

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 40 877 210 F, soit + 3,76 %.

Après une suspension de séance, M. TOURRAIN a proposé, au nom de son groupe, l'amendement suivant qui, s'il était adopté, les conduirait à voter le budget 1993 :

Le groupe «Une Ambition pour Besançon» :

- demande une réduction du budget de fonctionnement de 20 millions à définir par l'exécutif municipal avec les services et avec le concours du cabinet de consultants,

- demande la réaffectation des crédits ainsi économisés suivant le programme ci-après : ramener l'emprunt globalisé de 98 MF à 90 MF, augmenter le budget d'investissement de 11 MF, augmenter les crédits d'équipement de la Police Municipale de 500 000 F et ceux du Développement Economique de 500 000 F.

Cet amendement est repoussé à la majorité (11 Conseillers ayant voté pour et un s'étant abstenu).

M. FOUSSERET a proposé également un amendement tendant à établir un partenariat avec le Conseil Général dans le domaine de l'aide sociale qui est de son ressort. M. l'Adjoint FOUSSERET a retiré son amendement après qu'il ait été décidé que les Conseillers Généraux concernés, les services du Département et municipaux se réuniraient pour discuter de ce problème de partenariat.

Le budget général de l'exercice 1993 (budgets annexes compris) a été adopté à la majorité (14 Conseillers ayant voté contre).

2 - Fiscalité communale 1993 - Fixation du taux de chacune des 4 taxes directes locales

A la majorité, 11 Conseillers ayant voté contre, l'Assemblée Communale a fixé comme suit le taux 1993 de chacune des 4 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	17,68 %
- Foncier bâti	19,12 %
- Foncier non bâti	20,91 %
- Taxe professionnelle	14,12 %

3 - Comptabilité - Exercice 1993 :

a) Financement de divers investissements au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

b) Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

c) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

d) Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

4 - Constitution de provisions pour risques financiers et pour litiges

Adopté à l'unanimité.

5 - Exercice 1992 - Transports urbains - Emploi du reliquat versement-transport

Adopté à l'unanimité.

Une somme de 3 861 316,64 F sera affectée à l'acquisition et l'équipement de matériel roulant.

6 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 F à Cré-Entreprendre pour organisation du Forum de la création d'entreprises «Initiative et réussite» à Micropolis.

- 5 000 F au CREHU pour l'organisation à Besançon de 4 journées débat ayant pour thème la Ville.

- 8 000 F à la ligue de Franche-Comté des Sociétés d'Aviron pour l'organisation de l'Assemblée Générale 1993 de la Fédération Française à Micropolis.

- 4 000 F à l'IUT, Département Chimie, pour l'organisation des 9^{ème} Olympiades de la Chimie.

- 4 000 F à la Jeune Chambre Economique de Besançon pour l'organisation du Congrès Régional qui réunira toutes les Jeunes Chambres Economiques de Franche-Comté.

- 8 000 F à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales pour l'organisation de l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Maisons Familiales de France à Micropolis.

- 8 000 F à l'Amicale des Anciens Marins de Besançon qui organise le Congrès National de la Fédération des Associations de Marins Anciens Combattants en mai prochain à Micropolis.

- 6 000 F à l'Association des Anciens Combattants du Corps Expéditionnaire Français en Italie pour leur congrès national en juin prochain au Kursaal.

- 8 000 F à l'Association Colloque Européen des Paroisses pour l'organisation du 17^{ème} Colloque Européen à Micropolis.

- 4 000 F à l'Association des Etudiants en Administration Economique et Sociale pour l'organisation du 2^{ème} Forum des Professions Juridiques et Economiques à la Faculté de Droit.

7 - Musée Classée - Acquisitions d'oeuvres d'art en 1993 - Convention avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

Adopté à l'unanimité (coût total des acquisitions : 600 000 F - participation de l'Etat : 300 000 F - participation de la Ville : 300 000 F).

8 - Exploitation d'un petit train touristique à Besançon - Concession d'exploitation à la Société Promotrain

A l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Promotrain et à son franchisé «Saut du Doubs - Bateaux-Mouches», le droit d'exploiter pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 1993, le petit train touristique facilitant l'accès à la Citadelle.

9 - Immeuble Communal 22, rue Mégevand - Location commerciale

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

10 - Développement Social des Quartiers Montrapon - Fontaine-Ecu - Avenant à la convention du 5 février 1990

Adopté à l'unanimité.

11 - Etude sur les transports en commun dans la périphérie - Participation de la Ville - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 1991

Adopté à l'unanimité.

12 - Projet Européen de rénovation et de gestion des réseaux d'éclairage public dans le cadre du programme ECOS - Convention avec le Centre Energie Cités

Adopté à l'unanimité.

13 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de Mmes VIEILLE-MARCHISET, BULTOT, CAMPBELL, CUENIN, DUFAY, DUVERGET, FOLSCHWEILLER, GUINCHARD-KUNSTLER, MADER, TETU, ZILLI, demandant d'attribuer des noms de femmes aux rues et établissements publics.

Cette question a été examinée en début de séance.

b) M. le Député-Maire a informé l'Assemblée du placement de notre ville en 5^{ème} position dans le classement réalisé par la revue Entreprises.

Il a également précisé qu'un Prix Orange a été attribué à notre Ville pour sa politique et ses réalisations en matière de transports urbains.

La séance est levée à 23 heures 10.

Hôtel de Ville, le 10 mars 1993
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 11 mars 1993
Pour le Maire,
L'Adjoint,